

## Description

Le praticien forestier ou la praticienne forestière participent aux travaux d'entretien et d'exploitation des forêts publiques ou privées. Sur les chantiers forestiers, ils abattent et façonnent des arbres à la tronçonneuse et collaborent aux travaux assistés par treuil. Ils exécutent également des travaux de soins, de sélection et d'entretien dans les jeunes forêts et les plantations, principalement au printemps et en été.

Leurs principales activités consistent à:

### Récolte de bois

- mettre en place la signalisation selon les consignes du chef d'équipe afin d'assurer la sécurité des tiers;
- aménager sa place de travail sur le chantier de coupe; fixer le déroulement des travaux;
- juger les arbres à abattre et déterminer les endroits précis où ils doivent tomber;
- abattre les arbres, les ébrancher, débiter et façonner des troncs à la tronçonneuse ou au moyen d'autres outils manuels;

### Entretien et protection de la forêt

- distinguer les 10 essences d'importance d'une région (feuillus, résineux), connaître leurs caractéristiques d'utilisation et de conservation;
- préparer les plants destinés à la plantation;
- protéger les jeunes plants durant leur transport et leur stockage;
- préparer la surface à planter et réaliser la plantation selon l'instruction reçue;
- réaliser des travaux d'entretien dans des rajeunissements ou plantations ainsi que des soins culturels aux jeunes peuplements;

### Entretien des outils et du matériel

- entretenir les outils et les équipements;
- nettoyer, lubrifier et assurer l'entretien de sa tronçonneuse; détecter les pannes; affûter et maintenir la chaîne de la tronçonneuse en bon état;
- utiliser, entreposer et évacuer les carburants et lubrifiants de façon sûre et en respectant l'environnement.

### Environnement de travail

Le praticien forestier ou la praticienne forestière travaillent principalement sur des chantiers en forêt (postes de travail mobiles) au sein d'une équipe. Ils évoluent sous la responsabilité de professionnels qualifiés qui organisent le travail et en assurent la supervision. Les praticiens forestiers exercent leurs activités toute l'année dans des conditions climatiques parfois difficiles. Ils portent un équipement personnel de sécurité de couleur voyante pour prévenir tout risque d'accident.

## Formation

La formation de praticien forestier ou de praticienne forestière s'acquiert par un apprentissage.

### Lieux

- formation pratique (en moyenne 4 jours par semaine) dans une exploitation forestière;
- formation théorique (cours-blocs) à l'école professionnelle intercantonale de Grangeneuve (FR);
- cours interentreprises (32 à 37 jours sur 1,5 an).

### Durée

- 2 ans.

### Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée;
- examen médical lié à la profession;
- certaines entreprises exigent un stage préprofessionnel et/ou recourent à un examen d'admission.

### Titre obtenu

- attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) de praticien forestier ou de praticienne forestière.

### Contenu

Branches théoriques (sur 2 ans):

- réalisation de travaux de bûcheronnage dans le cadre de méthodes manuelles;
- utilisation et entretien de moyens techniques;
- respect des prescriptions en matière de protection de la santé, de l'environnement et de sécurité au travail;
- exécution de travaux de soins aux jeunes peuplements et des plantations.

## Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Résistance physique
- Bonne représentation spatiale
- Sens de l'observation
- Capacité de concentration
- Précision et minutie
- Sens technique
- Aptitude à travailler en équipe
- Disposition à de fréquents déplacements

## Perspectives professionnelles

Le praticien forestier ou la praticienne forestière peuvent être engagés par une commune, un canton, une bourgeoisie, un triage ou encore par une entreprise privée.

### Perfectionnement

Les praticiens forestiers peuvent envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC) de forestier-bûcheron ou de forestière-bûcheronne.

Un CFC est nécessaire pour accéder à la maturité professionnelle, et généralement exigé pour suivre une formation supérieure (p. ex. brevet fédéral).

Pour plus de détails, consulter [www.orientation.ch/perfectionnement](http://www.orientation.ch/perfectionnement).

## Professions voisines

- Aide-menuisier AFP/Aide-menuisière AFP
- Forestier-bûcheron CFC/Forestière-bûcheronne CFC
- Horticulteur AFP/Horticultrice AFP
- Praticien sur bois AFP/Praticienne sur bois AFP

## Adresses

Coordination et documentation pour la formation forestière (Codoc)  
Hardenstrasse 20  
Case postale 339  
3250 Lyss  
Tél.: +41 (0)32 386 12 45  
<http://www.codoc.ch>

ForêtSuisse  
Association des propriétaires forestiers  
Rosenweg 14  
4502 Soleure 2  
Tél.: 032 625 88 00  
<http://www.foretsuisse.ch>

Grangeneuve - Formation  
Rte de Grangeneuve 31  
1725 Posieux  
Tél.: 026 305 55 00  
<http://www.grangeneuve.ch>

Ortra Forêt Suisse  
Hardenstrasse 20  
Case postale 339  
3250 Lyss  
Tél.: 041 32 386 12 48  
<http://www.oda-wald.ch>